

L'hon. M. Pickersgill: Je vais essayer d'expliquer cela. On ne peut diviser le canal 3. Barrie en aura la station émettrice, ou elle ne l'aura pas. Si Barrie l'a, la station ne peut aller à aucune autre ville. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Passons à la phase suivante. Comment donc obtenir le canal 3 à Toronto? Deux moyens sont possibles. Selon le premier, les intéressés n'ont qu'à demander le transfert du canal 3. L'autre moyen consiste à prendre quelque autre canal, après avoir remis le leur à la Couronne pour que tout le monde puisse en faire la demande. Je m'attendrais difficilement à un tel désintéressement de leur part ou de tout autre radiodiffuseur, et je ne sache pas que le très honorable représentant s'y attende lui non plus.

• (5.10 p.m.)

Alors, quiconque désire le canal 3 à l'heure actuelle doit en demander le transfert au BGR. Cet organisme ne peut lui accorder le canal en cause à moins que les intéressés n'en demandent le transfert. En outre le BGR peut dire ceci: «Si ce canal doit être transféré, nous insistons pour que d'autres aient aussi le droit d'en faire la demande.» Si le Bureau adopte cette attitude, le candidat devra retirer sa demande ou se soumettre au jeu de la concurrence. Voilà la situation et le Bureau est entièrement libre d'opter dans un sens ou dans l'autre. Il pourrait dire aussi que, selon lui, le canal ne devrait pas être déplacé du tout. C'est toujours possible.

S'il reste quelque doute dans l'esprit d'un député, j'aimerais beaucoup le dissiper. Je serai heureux de répondre aux questions sur ce sujet avant de passer au point suivant.

L'hon. M. Starr: J'aimerais savoir si le ministre a reçu, de groupes ou de particuliers que le permis du canal 3 n'intéresse pas directement en ce moment, des représentations visant au transfert du canal 3 à Toronto? Pourquoi au juste le canal 3 serait-il transféré à Toronto?

L'hon. M. Pickersgill: Franchement, j'ignore la réponse à cette question, mais aucun groupe de citoyens ne s'est adressé à moi en exprimant le désir de voir le canal 3 passer à Toronto.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ils ne pourraient l'obtenir, même s'ils le voulaient. Il n'est pas étonnant qu'ils n'aient pas présenté une demande.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que le député parlait d'une demande; il parlait d'un citoyen désintéressé qui aurait formulé des instances. Je ne crois pas que des repré-

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

sentations de ce genre aient été formulées. Tout ce que je sais, c'est que les requérants ont agi comme d'autres l'ont fait à maintes reprises auparavant. Ils ont demandé l'autorisation de transférer leur canal. A presque toutes les séances du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, des demandes pour le transfert de canaux sont entendues. Ce n'est pas un fait inusité. Après la présentation d'une demande, il incombe au ministère des Transports de l'apprécier et c'est ce que nous faisons.

M. Smith: Je crois parler au nom de la population du comté de Simcoe lorsque je dis que le canal 3 ne devrait pas être déplacé. Si l'on tient compte des intérêts de la population, il restera là. Le ministre a parlé tantôt de la demande relative au canal 3 qui, je crois, se rattache à une autre demande à l'égard d'une station de télévision, le canal 5, située quelque part dans le comté de Simcoe. Je crois que ce ne serait qu'un second choix en ce qui concerne le comté de Simcoe.

Le ministre a parlé de la distance entre deux canaux. N'est-il pas établi que, pour des canaux adjacents, il doit y avoir une distance d'au moins 60 milles, comme dans le cas du canal 6 à Toronto et du transmetteur pour le canal 5? N'est-ce pas là une exigence technique? Si dans le comté de Simcoe on nous donne le canal 5, ne faudra-t-il pas déménager le transmetteur beaucoup plus au nord, beaucoup plus près de Muskoka et Parry-Sound qu'il ne se trouve présentement. Peut-on répondre à cette question? En raison de la présente demande concernant le canal 5, faudra-t-il que le transmetteur soit placé à quelque endroit près du hameau de Warminster à proximité d'Orillia, soit une distance de 20 à 25 milles plus au nord que son emplacement actuel?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que l'honorable député, et cela se comprend peut-être, a beaucoup plus de connaissances détaillées sur la géographie du comté de Simcoe que j'en ai, mais je n'ai pas d'autres renseignements que ceux de l'autre jour. Je pourrais cependant obtenir cet autre renseignement demandé. Si la demande parvient au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, bien des gens de Barrie et du comté de Simcoe auront, j'en suis très sûr, de fortes réclamations à faire là-dessus. Je n'en ai pas le moindre doute.

M. Smith: Je m'intéresse surtout à l'aspect technique de cette demande.

L'hon. M. Pickersgill: Je pourrai peut-être obtenir ces renseignements techniques pour le député avant qu'on en finisse avec les crédits de mon ministère. Néanmoins, une